

Code de conduite et d'éthique

Politique en matière de cadeaux et de divertissement

ETHICS & LEGAL COMPLIANCE | ISSUED: May 1, 2014 – REVISED: December 4, 2024

Faire ou accepter des cadeaux d'entreprise et des propositions de divertissement représente souvent un moyen approprié pour des collaborateurs de faire preuve de courtoisie et de respect mutuel, à condition que la valeur de ceux-ci soit raisonnable et qu'ils n'aient pas pour but d'influencer une transaction ou une procédure gouvernementale. La présente politique s'applique à tous les employés de Magna International Inc., à l'ensemble de ses groupes et divisions opérationnels ainsi qu'aux coentreprises et aux autres opérations de la société dans le monde entier (ci-après collectivement dénommés « Magna »). La présente politique s'applique également à toutes les personnes qui agissent au nom de Magna, notamment les employés, les dirigeants, les directeurs, les consultants et les agents (ci-après collectivement dénommés « les personnes de Magna »).

Le terme « **Cadeaux et divertissements** » désigne tout élément de valeur, comprenant :

- produits
- les repas et boissons
- billets pour des manifestations
- transport
- réductions
- espèces
- services
- utilisation de véhicules ou de centres de vacances
- frais de déplacement
- équivalents de liquidité (tels que cartes-cadeaux ou chèques-cadeaux)
- prix
- faveurs

Excepté lorsque cela est interdit par la loi, les personnes de Magna peuvent faire aux collaborateurs, et accepter de ces derniers, des cadeaux d'entreprise et des propositions de divertissement raisonnables, à condition que leur valeur soit modérée et qu'ils soient adaptés aux circonstances. Les cadeaux d'entreprise et divertissements gardant des proportions raisonnables sont des outils légitimes pour bâtir de bonnes relations commerciales. Par exemple, offrir ou accepter des repas occasionnels, des articles promotionnels et des billets pour des manifestations sportives ou autres peut être acceptable dans certaines circonstances.

S'échanger des cadeaux ou proposer des divertissements ne sera généralement pas considéré comme une entorse au Code de conduite et d'éthique de Magna lorsqu'ils i) sont conformes aux pratiques commerciales acceptées, et notamment à la présente politique, ii) ne visent pas à influencer une prise de décision et iii) sont conformes à la loi applicable. Toute personne de Magna ayant des questions sur le caractère convenable ou la légalité du fait d'offrir ou d'accepter un cadeau particulier ou de fournir un divertissement donné, devra les poser au Conseiller juridique régional ou du Groupe ou à un Regional Compliance Officer.

CE QUI EST AUTORISÉ

Les cadeaux et les offres de divertissement doivent **uniquement** être offerts ou acceptés :

- s'ils sont raisonnables ;
- ponctuels ;
- de valeur modérée ; et
- consignés de manière précise et transparente dans les comptes de frais et les documents comptables de Magna.

De temps en temps, nous pouvons adopter ou ajuster les directives spécifiques à un pays avec des informations supplémentaires sur ce que signifie « modéré » et « raisonnable » dans ce pays. Pour consulter une liste des directives spécifiques à un pays, voir l'annexe A.

CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ

Il est important de garantir que les cadeaux et divertissements ne peuvent **jamais** :

- influencer de façon induue une décision commerciale ou gouvernementale ;
- être perçus par autrui comme une influence induue ; ou
- créer un conflit d'intérêts.

En aucun cas, des cadeaux ou des divertissements quels qu'ils soient ne peuvent être demandés ou sollicités auprès d'un fournisseur, client ou autre tiers avec lequel Magna entretient des relations commerciales.. Cela inclut à la fois les demandes directes et le fait de donner l'impression qu'offrir un cadeau ou un divertissement serait approprié ou souhaité.

REPRESENTANTS GOUVERNEMENTAUX

Toute proposition ou remise de cadeaux et de divertissement à des représentants gouvernementaux présente des risques particuliers et peut être interdite par la loi. Vous ne devez jamais proposer ou octroyer de cadeaux ou de divertissements à un représentant gouvernemental, sauf si vous avez une autorisation écrite via le système Disclose It!, conformément à la [Procédure de contrôle de la conformité - dépenses engagées pour des représentants gouvernementaux](#) (voir également la [Politique en matière de corruption et de paiements indus](#) de Magna).

Les représentants gouvernementaux comprennent les agents ou employés gouvernementaux, les candidats politiques et les partis ou comités d'action politiques. Les représentants d'entités détenues ou contrôlées par l'État sont considérés comme des représentants gouvernementaux pour les besoins de la présente politique et de la politique en matière de corruption et de paiements indus, sauf si Magna et l'entité détenue par l'État entretiennent une relation purement commerciale. La personne de Magna proposant d'offrir un cadeau ou un divertissement est dans l'obligation de vérifier si le destinataire est un représentant gouvernemental ou l'employé d'une entité détenue par l'État.

ESPECES (ET EQUIVALENTS D'ESPECES COMME LES CARTES CADEAUX)

Offrir ou recevoir des espèces (ou un équivalent d'espèces comme une carte cadeau) est interdit, hormis dans un pays où offrir ce type de cadeaux peut être approprié selon les coutumes locales (Japon ou Corée du Sud) et que vous avez obtenu une approbation préalable. Pour bénéficier d'une telle exception, vous devez obtenir l'accord écrit préalable du Vice President of Legal de la région dans laquelle le cadeau sera offert.

FAIRE PREUVE DE DISCERNEMENT

Il appartient à toute personne de Magna de protéger la réputation de Magna contre les allégations de comportement inapproprié. Les personnes de Magna doivent donc être vigilantes lorsqu'elles font ou acceptent des cadeaux et des propositions de divertissement afin de garantir que les décisions relevant des entreprises et des gouvernements sont prises de manière intègre, respectent les lois applicables et sont dans l'intérêt supérieur de Magna. En outre, la plupart des clients de Magna ont des règles internes rigoureuses à l'attention de leurs propres employés et fournisseurs concernant les cadeaux et divertissements. Tous cadeaux ou divertissements en faveur des employés des clients ne doivent être offerts que s'ils sont autorisés par les règles internes du client concerné.

Déterminer ce qui est acceptable est subjectif. C'est l'intention et la finalité de l'offre, à la lumière des faits et circonstances pertinents, qui déterminent souvent son caractère approprié ou non. En règle générale, plus la valeur pécuniaire du cadeau ou du divertissement est élevée ou plus, plus il est probable qu'ils ne soient pas appropriés. Il en va de même pour leur fréquence. Essayez d'établir si le cadeau ou le divertissement embarrasserait Magna ou ses employés s'il était révélé publiquement.

VIOLATIONS

Magna ne tolère aucune infraction à la conformité. Toute violation de ce type sera considérée comme une affaire grave et sera sanctionnée par des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à un licenciement motivé.

Si vous avez connaissance d'une personne qui enfreint, ou suspectez celle-ci d'enfreindre le Code de conduite et d'éthique de la société Magna ou la présente politique, vous devez faire part de votre inquiétude à (i) votre responsable, (ii) un Divisional ou Group Finance Officer, (iii) un Group ou Regional Legal Counsel, (iv) un Regional Compliance Officer, ou (v) la ligne d'assistance téléphonique de Magna.

Magna s'engage également à promouvoir une culture dans laquelle les préoccupations concernant de potentielles violations peuvent être signalées sans crainte de représailles. C'est pourquoi la [Politique anti-représailles](#) de Magna interdit tout acte de représailles envers toute personne signalant une préoccupation honnêtement et en toute bonne foi.

CONSEILS UTILES

TOUJOURS...

- S'assurer que les cadeaux et propositions de divertissement sont raisonnables, occasionnels et d'un montant modéré, et respectent les lois, réglementations et coutumes locales applicables ainsi que les politiques internes du client.
- Faire preuve de discernement pour décider de ce qui est « raisonnable », en gardant à l'esprit que la valeur locale de ce qui est « modéré » est relative et varie en fonction du niveau de vie moyen et coutumes locales.
- S'assurer que les cadeaux et divertissements sont, dans la mesure du possible, proposés à une organisation et pas à une personne.
- Obtenir l'approbation préalable via le système Disclose It! avant de faire un cadeau ou une proposition de divertissement à un représentant gouvernemental, conformément à la Procédure de contrôle de la conformité - dépenses engagées pour des représentants gouvernementaux
- Évaluer les conflits d'intérêt potentiels lorsque vous offrez ou acceptez des cadeaux ou un divertissement.
- Décliner poliment toute offre de cadeau ou hospitalité non conforme au Code de conduite et d'éthique de la société Magna et à la présente politique.
- Considérer les cadeaux ou divertissements donnés ou reçus par le biais d'un intermédiaire ou un tiers de la même manière que ceux donnés directement.
- Tenir un registre de toutes les approbations et tous les refus de cadeaux et de divertissements, en indiquant la finalité, les noms des parties ainsi que la nature et le montant du cadeau ou du divertissement.
- Demander conseil et obtenir l'approbation préalable de votre responsable, d'un membre du Group Management, de votre Group ou Regional Legal Counsel ou d'un Regional Compliance Officer si l'on vous fait ou si vous prévoyez de faire un cadeau ou une proposition de divertissement dont vous pensez qu'il peut dépasser un montant modéré ou être inapproprié.

NE JAMAIS...

- Offrir un cadeau ou un divertissement lorsque cela est interdit par la loi.
- Offrir un cadeau ou un divertissement pour influencer une transaction ou une décision gouvernementale.
- Accepter un cadeau ou une proposition de divertissement lorsque l'exercice d'un jugement juste et impartial s'en trouverait compromis (par exemple dans le cas d'appels d'offre, de négociations ou d'attribution de marché) ou est contraire aux pratiques commerciales communément acceptées.
- Offrir ou accepter comme cadeau des réductions sur des produits ou services qui ne sont pas proposés à tous les employés.
- Demander à, ou solliciter de quelque manière que ce soit, un cadeau ou un divertissement de quelque type que ce soit auprès d'un fournisseur, client, partenaire ou autre tiers avec lequel Magna entretient des relations commerciales. Cela inclut à la fois les demandes directes et le fait de donner l'impression qu'offrir un cadeau ou un divertissement serait approprié ou souhaité.
- Payer personnellement un cadeau ou un divertissement afin d'éviter d'avoir à respecter le Code de conduite et d'éthique de Magna ou la présente politique.

FAIRE ATTENTION...

- Le fait de s'échanger des cadeaux ou des divertissements avec des représentants de concurrents de Magna, cela pouvant créer un conflit d'intérêt réel ou perçu ou donner l'impression d'un comportement anti-concurrentiel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Pour plus d'informations ou de conseils, veuillez contacter votre Group ou Regional Legal Counsel, un Regional Compliance Officer ou le Vice President, Ethics and Chief Compliance Officer de Magna.

Issued:	May 1, 2014
Revised:	December 4, 2024
Next Review:	Q3 2027
Issued By:	Ethics & Legal Compliance
Approved By:	Magna Compliance Council

ANNEXE A : DIRECTIVES SPÉCIFIQUES À UN PAYS

[Politique en matière de cadeaux et de divertissement - Directives pour la Chine](#)